



COVID-19

Avis du CINQ: gestion du risque pour la protection respiratoire en milieux de soins aigus

COMITÉ SUR LES INFECTIONS NOSOCOMIALES DU QUÉBEC

Version 2.0 - 18 mars 2020

Recommandations

Évaluation et gestion du risque -

ÉVALUATION DU RISQUE	
GESTION DU RISQUE	
Gradation du risque et priorisation	Pour toutes les raisons citées dans ce document, les membres du CINQ considèrent donc qu'il est dorénavant possible d'établir, une gradation de priorisation pour l'utilisation des respirateurs N95 dans les milieux de soins aigus au Québec.
Recommandations	
Précautions additionnelles	<p>Les membres du CINQ considèrent donc qu'il apparaît justifié, à ce stade-ci et avec les connaissances disponibles actuellement, de :</p> <p>Maintenir les recommandations de précautions additionnelles de type aérien/contact avec protection oculaire pour 3 circonstances</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas sévères ▪ IMGA ▪ Hospitalisation pour COVID-19 <p>Pour toutes les autres circonstances, des précautions de type gouttelettes/contact avec protection oculaire sont recommandées</p>
Stratégies pour l'utilisation judicieuse des respirateurs N95	<p>Une utilisation judicieuse des masques N95 demeure prioritaire.</p> <p>Tests d'ajustements et organisation des services</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restreindre la réalisation des tests d'ajustement (« fit tests ») au personnel prioritaire pour l'administration des soins aux usagers faisant l'objet d'une application des mesures de précautions additionnelles contre la transmission par voie aérienne (soit seulement le personnel de soins des unités de soins intensifs et des urgences, le personnel prioritaire dans les centres désignés pour la prise en charge des cas confirmés de COVID-19 et le personnel des unités ayant une chambre à pression négative pour la prise en charge des autres infections à transmission aérienne). Les anesthésistes de l'Hôpital de Verdun et de l'Hôpital Notre-Dame sont inclus à la liste prioritaire. ▪ Utiliser uniquement des respirateurs N95 dont la date de préemption est dépassée pour la réalisation des tests d'ajustement. ▪ Réviser la nécessité de procéder à un nouveau test d'ajustement tous les 2 ans de tous les travailleurs de la santé, même en l'absence de modification à la morphologie du visage du travailleur. Les membres du CINQ considèrent que cette question devrait être évaluée par les équipes de santé au travail dans un contexte de pénurie appréhendée. ▪ Prévoir des corridors de services avec un nombre limité de points de services pour procéder à l'évaluation et au prélèvement des cas sous investigation, plutôt que de préparer l'ensemble du réseau à investiguer de tels cas. ▪ Les indicateurs seront révisés en fonctions des données à jour et en fonction des stocks.

COVID-19

Avis du CINQ : gestion du risque pour la protection respiratoire en milieux de soins aigus

AUTEUR

Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ)

RÉDACTEURS

Marie-Claude-Roy
CHU de Québec-Université Laval

Natasha Parisien
Chantal Richard
Jasmin Villeneuve
Institut national de santé publique du Québec

SOUS LA COORDINATION DE

Jasmin Villeneuve
Institut national de santé publique du Québec

MISE EN PAGE

Murielle St-Onge
Institut national de santé publique du Québec

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au: <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à: droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal - X trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-XXXX (PDF)

© Gouvernement du Québec (2020)

N° de publication :